

Manuel du rituel, des récompenses et du protocole

Révisé (en date du 9 mai 2019)

	Article	Modification
1	O Canada	Aucun changement n'a été nécessaire à la version française.
2	Introduction 2016 amendé à 2018	Première phrase : remplacer « le Comité du rituel et des récompenses » par : le Comité du rituel, des récompenses et du protocole. Faire de même au 5e paragraphe.
3	Chap. 1, Article 102 c, deuxième paragraphe	Supprimer le mot « unités ».
4	Chap. 1, Article 104 a	Supprimer la parenthèse : (à simple boutonage).
5	Chap. 1, Article 105 c	À la fin du paragraphe, supprimer le segment entre parenthèses.
6	Chap. 1, Article 122	Remplacer « à la page 181 » par : « à la page 178 ».
7	Chap. 1, Article 126	Remplacer « Se référer à l'article 271 » par : « Se référer à l'article 270 ».
8	Chap. 1, Article 129	Modifier le titre comme suit : « La Médaille canadienne d'excellence pour cadets et Rangers juniors ».
9	Chap. 1, insérer un nouvel Article 133	133. Lorsqu'un membre de l'Auxiliaire féminin devient membre de la Légion en raison de circonstances atténuantes (par ex., la résiliation de la charte de l'Auxiliaire féminin ou le transfert à une filiale sans Auxiliaire féminin), les médailles décernées par l'Auxiliaire féminin peuvent être portées sur l'uniforme de la Légion.
10	Chap. 1, renuméroter l'ancien Article 133 à 134	
11	Chap. 2, Article 201 b	Remplacer « le Comité du rituel et des récompenses » par : le Comité du rituel, des récompenses et du protocole.
12	Chap. 2, Article 201 b	Modifier le libellé comme suit : « ...l'information détaillée et claire, y compris les dates, sur les accomplissements... »
13	Chap. 2, Article 201 c	Modifier le libellé comme suit : « ... l'information requise a été fournie, comme le procès-verbal, et que toutes ... »

14	Chap. 2, Article 201 d	Remplacer « la Récompense de membre à vie » par : l'Adhésion à vie.
15	Chap. 2, Article 202	Remplacer « la Récompense de membre à vie » par : l'Adhésion à vie.
16	Chap. 2, Article 203	Remplacer « le Comité du rituel et des récompenses » par : le Comité du rituel, des récompenses et du protocole.
17	Chap. 2, Article 204	Modifier le libellé comme suit: « ...et que tous les accomplissements depuis la dernière récompense, y compris ... »
18	Chap. 2, Article 205 a, Note	Remplacer « la Récompense de membre à vie » par : l'Adhésion à vie.
19	Chap. 2, Article 205 b	Formater en caractères gras la question entre guillemets.
20	Chap. 2, Article 206	Formater la question en caractères gras.
21	Chap. 2, Article 207	Première ligne, formater en caractères gras : doit être approuvée.
22	Chap. 2, Article 208	Remplacer « le Comité du rituel et des récompenses » par : le Comité du rituel, des récompenses et du protocole; ET Ajouter la phrase suivante à la fin du paragraphe : « Copie de la citation liée à l'Adhésion à vie octroyée antérieurement doit accompagner la demande de la MSM. Expliquez si non disponible. »
23	Chap. 2, Article 212	Remplacer « le Comité du rituel et des récompenses » par : le Comité du rituel, des récompenses et du protocole.
24	Chap. 2, Article 214	Remplacer « le Comité du rituel et des récompenses » par : le Comité du rituel, des récompenses et du protocole. À la fin du paragraphe, formater en caractères gras : depuis la dernière récompense. Puis ajouter la phrase suivante à la fin : « Copie de la citation liée à l'Adhésion à vie octroyée antérieurement doit accompagner la demande de la DSM. Expliquez si non disponible. »
25	Chap. 2, Article 217	Formater en caractères gras la dernière phrase, commençant par : « Les actions ... »

26	Chap. 2, Article 219	Remplacer « le Comité du rituel et des récompenses » par : le Comité du rituel, des récompenses et du protocole.
27	Chap. 2, Article 221	Remplacer « le Comité du rituel et des récompenses » par : le Comité du rituel, des récompenses et du protocole.
28	Chap. 2, après l'Article 223	Modifier le titre comme suit : « Adhésion à vie ».
29	Chap. 2, Article 224	Remplacer « la Récompense de membre à vie » par : l'Adhésion à vie (aux deux endroits). Modifier le libellé de la dernière phrase comme suit : « La capitation est versée par la filiale sous forme de paiement forfaitaire dont le montant ... »
30	Chap. 2, Article 225 e	Dans le titre du tableau, supprimer les mots « la récompense de ».
31	Chap. 2, Article 227	Modifier le libellé du début du paragraphe comme suit : « Les dispositions contenues dans ces articles et relatives à l'adhésion à vie ne modifient en rien la qualité de l'adhésion à vie conférée ... ».
32	Chap. 2, Article 228	Dans la première phrase, remplacer « une récompense de membre à vie » par : une Adhésion à vie.
33	Chap. 2, Article 229	Dans la première phrase, remplacer « les récompenses de membre à vie » par : les Adhésions à vie.
34	Chap. 2, Article 230	Dans la première phrase, remplacer « la Récompense de membre à vie » par : l'Adhésion à vie. Modifier le libellé de la phrase suivante comme suit : « Cependant, la filiale pourra toujours lui décerner l'Adhésion à vie à titre posthume et présenter le certificat d'Adhésion à vie à sa famille. »
35	Chap. 2, Article 231	Modifier le libellé du début du paragraphe comme suit : « Toute personne peut se voir décerner l'Adhésion à vie honoraire en lui octroyant une Adhésion à vie au sein de la Légion royale canadienne par... ». Dans la deuxième phrase, remplacer « aux membres à vie » par : aux adhésions à vie. Dans la dernière phrase, remplacer « un insigne » par : une épinglette.

36	Chap. 2, Titre au-dessus de l'Article 231	Modifier le libellé comme suit: ADHÉSION À VIE HONORAIRE
37	Chap. 2, Article 232 a	Remplacer « le Comité du rituel et des récompenses » par : le Comité du rituel, des récompenses et du protocole.
38	Chap. 2, Article 235	Remplacer « le Comité du rituel et des récompenses » par : le Comité du rituel, des récompenses et du protocole.
39	Chap. 2, Article 257	Remplacer « le Comité du rituel et des récompenses » par : le Comité du rituel, des récompenses et du protocole.
40	Chap. 2, Tableau des pages 34 à 37	Là où il est approprié : 1. Remplacer « Comité du rituel et des récompenses » par : Comité du rituel, des récompenses et du protocole. 2. Remplacer « Récompense de membre à vie » par : Adhésion à vie.
41	Chap. 2, Médailles, Barrettes ...	Ajouter la barrette « Voies et Moyens » à chaque palier de direction.
42	Chap. 3, Article 301	Remplacer « Il est d'usage » par : Il est de rigueur
43	Chap. 5, Article 507	Supprimer l'article 507 et renuméroter en conséquence.
44	Chap. 5, Installation de l'officier d'entraide de la filiale, sous Officier d'installation	Ajouter comme 3e paragraphe suivant : « Il sera de votre devoir de confier, de sécuriser et de traiter tous les renseignements personnels, et ce, conformément aux exigences applicables en vertu de la législation relative à la protection de la vie privée. »
45	Chap. 6, Article 624	À la fin de la phrase, remplacer « articles 314 à 348 » par : articles 315 à 352.
46	Chap. 6, Article 627 h	Remplacer « chapitre 2 » par : chapitre 3.
47	Chap. 7, Article 705 b	Modifier le libellé comme suit: « Un service funèbre pour les autres membres de la Légion, y compris les non-vétérans, associés, affiliés, votants et non-votants, et les membres de l'Auxiliaire féminin. »
48	Chap. 7, Article 710 c	Remplacer « le Comité du rituel et des récompenses » par : le Comité du rituel, des récompenses et du protocole.

49	Chap. 9, Article 903	Ajouter la phrase suivante : 'Selon l'étiquette du drapeau national, celui-ci doit être arboré sur sa propre hampe ou son propre mât de drapeau et il est déconseillé d'arborer plus d'un drapeau sur le même mât (c.-à-d. un au-dessous de l'autre), sauf à l'article 905. »
50	Chap. 9, Article 906	Ajouter la phrase suivante à la fin du paragraphe : « Voir l'article 938. »
51	Chap. 9, Article 913	Remplacer l'adresse URL du site Web comme suit : www.canada.ca
52	Chap. 9, Article 914	Supprimer l'article 914 et renuméroter en conséquence.
53	Chap. 9, Article 923	Modifier le libellé comme suit : « L'usage du drapeau canadien pour draper une statue, un monument ou une plaque en vue d'une cérémonie d'inauguration va à l'encontre de l'étiquette du drapeau national et cette pratique est fortement déconseillée. »
54	Chap. 9, Article 930	Modifier le libellé de la première phrase comme suit : « Le drapeau canadien sera en berne aux locaux de la Légion qui ont un mât vertical équipé de drisses (cordages) et poulies lors des occasions suivantes : »
55	Chap. 9, Article 930 g.	Deuxième ligne, ajouter « ou du service commémoratif » après le mot « funérailles ».
56	Chap. 10, Article 1016 b.vi	Remplacer « aux articles 1309, 1314 et 1320 » par : au chapitre 7.